

il céda ses priviléges à la famille de la Guiche. Un des membres de cette illustre maison, François de la Guiche de Saint-Géran, maréchal de France, avait dans son testament exprimé le vœu que la Palisse eût un couvent de Saint-François de Paule; et il avait laissé à cette intention les sommes nécessaires. Moulins fut substitué à la Palisse et reçut les legs et les obligations qui y étaient attachés (1).

Ce fut sur les instances et par la protection de l'archevêque, Monseigneur de Villars, que les Minimes entrèrent à Vienne (2). Logés d'abord dans une maison séculière, ils ne parvinrent qu'à grand peine à bâtir une véritable demeure monastique ; bien qu'en petit nombre, ils eurent souvent à supporter les atteintes d'une pauvreté extraordinaire. Le couvent, qui ne pouvait se suffire, fut vendu avant que la Révolution française n'éclatât, dispersât les religieux et vendît leurs monastères.

L'abbé J.-B. VANEL.

(*A suivre.*)

---

(1) *Chronicon minimorum.*

(2) H. 3H7. *Ancien Livre des chapitres généraux et provinciaux*, année 1640,